

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° I-601

présenté par

Mme Diop, M. Bouloux, M. Faure, M. Potier, Mme Mercier, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, M. Vallaud, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophe, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, M. Naillet, M. Pena, Mme Pic, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:**

La collecte de la taxe sur les transactions financières prévue à l'article 235 ter ZD du code général des impôts est assurée par la direction générale des finances publiques, avec le soutien de l'Autorité des marchés financiers.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes & apparentés vise à transférer le recouvrement de la taxe sur les transactions financières (TTF) à la direction générale des Finances publiques (DGFiP), avec l'appui de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui dispose des données nécessaires.

Le recouvrement actuel de la TTF est une exception dans le système fiscal français. D'abord, la TTF fonctionne sur la base d'une déclaration des services d'investissements qui exécutent la transaction. Ensuite, c'est le dépositaire central qui transmet au Trésor le produit de la taxe. C'est donc Euroclear, une société anonyme dont le siège est basé à Bruxelles, qui assure le recouvrement

effectif de la taxe sur les transactions financières. Les relations entre l'État et Euroclear sont précisées dans le protocole du 7 septembre 2012. Dans un référé de juin 2017 la Cour des comptes pointait le manque de transparence et l'absence de contrôle, affirmant que « le contrôle des déclarations et du recouvrement de la TTF est insuffisant, et le nombre exact de transactions potentiellement assujetties reste inconnu ». Une amélioration du mécanisme de collecte de la TTF pourrait générer environ 2 milliards d'euros supplémentaires par an. C'est ce qu'indique un récent rapport de l'ONG Action Santé Mondiale rédigé avec l'économiste Gunther Capelle-Blancard. Ce rapport révèle qu'une part significative des activités financières échappe aujourd'hui à la TTF alors qu'elle devrait y être assujettie. Environ un quart des transactions ne sont pas taxées sans qu'il existe de justification claire à cela, révélant ainsi une opacité préoccupante. Cela suggère des erreurs massives dans les déclarations des acteurs financiers, entraînant des pertes fiscales considérables pour l'État.

Le manque à gagner pour les finances publiques est estimé à environ 2 milliards d'euros par an ; soit à peu près le même montant que le rendement prévu pour 2026. Ces « milliards d'euros perdus » pourraient permettre de renforcer significativement l'action de la France en matière de solidarité internationale. En effet, jusqu'en 2025, une partie des recettes des deux taxes dites « solidaires » (TTF et TSBA) étaient affectées au financement de l'aide publique au développement (APD). Souhaitant revenir à cette situation, le groupe Socialistes & apparentés a déposé des amendements afin de soutenir la réaffectation d'une partie des recettes de la TTF à la solidarité internationale via l'Agence française de développement (AFD).

Compte tenu des récentes réductions budgétaires qui ont durement impacté l'APD, la collecte optimale de la TTF est indispensable pour soutenir les engagements internationaux de la France dans la lutte contre la pauvreté, les inégalités, et les crises mondiales.

Cet amendement a été travaillé en coordination avec les associations françaises de solidarité internationale.